



# CONSEIL MUNICIPAL

*Mardi 11 janvier 2022*

Nombre de conseillers :      En exercice : 19  
   Présents : 15  
   Votants : 18

**L'an deux mil vingt-deux**, le 11 janvier à vingt heures quinze, le conseil municipal de la commune de **SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Denis LESIEUR, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour le maire empêché.  
Date de convocation du conseil municipal : le 7 janvier 2022.

**Présents :** MM. Franck BESNARD, Laurent GUILLOT, Claude JAVARY, Jean-Louis LEBERT, Xavier LEBRASSEUR, Claude RAPICAULT.  
Mmes Marinette DUVOUX, Eliane GUILLOT, Simone GAVEAU, Chantal HUET, Patricia JUIGNET, Annie ROUL, Corinne SAINT-OUEN, Céline VILLAC, Martine VINCENT.

**Procuration :** Gilles GIAMPORTONE a donné procuration à Simone GAVEAU.  
Marie-Claude DESCHAMPS a donné procuration à Marinette DUVOUX.

**Excusée :** Christèle DESSITE.

**Secrétaire :** Martine VINCENT.

## ORDRE DU JOUR

- 1) **Information sur les décisions.**
- 2) **Information sur les DIA** (Déclaration d'Intention d'Aliéner).
- 3) **Affaires financières :**
  - a) Association « Avec et sans complexe » : tarifs de location de la salle polyvalente.
  - b) Restitution du dépôt de garantie de M. FICE.
  - c) Adhésion au Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement (CDPNE).
  - d) Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».
  - e) Annulation de la location de la salle du foyer : restitution des arrhes.
- 4) **Personnel communal**
  - a) Création de postes suite à avancement de grade.
  - b) Responsable du Service Technique.
- 5) **Travaux rue du Haut Bourg et parvis de l'église.**
- 6) **AGGLOPOLYS :** convention pour l'instruction des autorisation d'urbanisme par le service instructeur du Droit des Sols d'Agglopolys.
- 7) **GIP Pro Santé :** convention de mise à disposition des locaux.
- 8) **Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 41 :** information sur la contribution incendie année 2022.
- 9) **Comptes rendus de réunions.**
- 10) **Informations et questions diverses.**

Denis LESIEUR présente ses vœux aux membres du conseil municipal.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Denis LESIEUR ouvre la séance.

Il n'y a pas d'observation à apporter au compte-rendu du 7 décembre 2021. Il est approuvé par les membres du conseil municipal à l'unanimité.

Martine VINCENT se porte volontaire pour être secrétaire de séance. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Denis LESIEUR fait la lecture des points prévus à l'ordre du jour. Il n'y a pas d'observation.

## 1) INFORMATION SUR LES DECISIONS

Après l'étude des offres, la Personne Responsable du Marché décide de retenir :

N°	Date	Objet	Entreprise retenue	Montant TTC
37	27/12/2021	Concession dans le cimetière communal n°314		144,00 €

## 2) INFORMATION SUR LES DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

N°	Date	N° de parcelle	Adresse
2021-28	27/12/2021	AA 374	6 rue des Glycines

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption sur cette parcelle.

## 3) AFFAIRES FINANCIERES

### a) Association « Avec et sans complexe » : tarifs de location de la salle polyvalente.

Le tarif des représentations théâtrales est actuellement le suivant :

Théâtre sur 2 jrs consécutifs (1 <sup>ère</sup> manifestation)	154 €
Théâtre sur 2 jrs consécutifs (manifestations suivantes)	497 €

Or, cette formulation risque de poser des problèmes auprès de la Trésorerie car le théâtre fera cette année ses représentations sur 3 jours consécutifs.

Denis LESIEUR demande donc de modifier l'intitulé des tarifs comme suit :

Théâtre sur 1, 2 ou 3 jours consécutifs (1 <sup>ère</sup> manifestation)	154 €
Théâtre sur 1, 2 ou 3 jours consécutifs (manifestations suivantes)	497 €

✓ **Après en avoir délibéré,  
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

### b) Restitution du dépôt de garantie de M. FICE.

Denis LESIEUR informe les membres du conseil municipal que l'état des lieux sortant du cabinet de M. FICE, hypnothérapeute au Pôle Santé, a été effectué le 23 décembre 2021.

En conséquence et au vu de l'état des lieux sortant, son dépôt de garantie d'un montant de 350,83 € doit lui être remboursé.

Denis LESIEUR propose aux membres du Conseil Municipal d'ouvrir les crédits et d'inscrire cette dépense au budget 2022, comme suit :

165 Dépôts et cautionnements : 350,83 € HT

✓ **Après en avoir délibéré,  
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

M. FICE envisage de réintégrer le Pôle Santé en juin après sa formation, en partageant le cabinet avec M. RAMOS, ostéopathe.

### c) Adhésion au Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement (CDPNE).

Cette association dispose de compétences dans les domaines de l'écologie et de la biodiversité, de l'eau, des déchets, du réchauffement climatique et intervient sur les questions de développement durable et d'aménagement, notamment auprès de la mairie, du Service Enfance Jeunesse ou des écoles.

Denis LESIEUR propose de renouveler l'adhésion 2022 pour un montant de 40 €.

✓ **Après en avoir délibéré,  
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

### d) Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Après avoir été sollicité, le conseil municipal décide de ne pas apporter de modifications à la délibération n°2021-03 du 12 janvier 2021.

e) Annulation de la location de la salle du foyer : restitution des arrhes.

Madame Elisabeth SANTOS a signé un contrat de location du foyer pour le week-end des 8 et 9 janvier derniers.

Pour des raisons liées à la situation sanitaire actuelle, elle a dû annuler cette location et demande la restitution des arrhes.

✓ **Après en avoir délibéré,  
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

#### **4) PERSONNEL COMMUNAL**

a) Création de postes suite à avancement de grade

Denis LESIEUR informe les membres du conseil municipal que plusieurs employés communaux peuvent bénéficier d'un avancement de grade, et propose donc la création des postes suivants au 1<sup>er</sup> février 2022 :

- 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Le Comité Technique du Centre de Gestion se prononcera le 3 février prochain sur la validation de ces avancements.

✓ **Après en avoir délibéré,  
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

b) Responsable du Service Technique

Denis LESIEUR donne la parole à Claude RAPICAULT.

Après avoir reçu plusieurs candidats, c'est Julien MUSSET qui a été retenu pour le poste de responsable du Service Technique. Il va intégrer l'équipe au grade d'Adjoint Technique contractuel pour une durée de 12 mois du 21 février 2022 au 20 février 2023.

Il a une habilitation électrique et une formation électronique ainsi qu'un parcours professionnel qui correspond au poste. Il a connu plusieurs expériences professionnelles dont la gestion des extérieurs du « Center Parcs » de Sologne et a déjà managé une équipe. Il a demandé à faire une journée d'immersion avant le début de son contrat.

#### **5) TRAVAUX RUE DU HAUT BOURG ET PLACE DE L'EGLISE**

Denis LESIEUR donne la parole à Marinette DUVOUX et Xavier LEBRASSEUR.

Agglopolys et le cabinet Hades vont débiter à partir du 24 janvier. Le renouvellement du réseau d'eau potable par l'entreprises Aqualia aura lieu du 7 février au 14 mars et la réhabilitation des collecteurs d'assainissement sera réalisé par Atlantique Réhabilitation du 14 mars au 4 avril.

Après ces 8 semaines de travaux, ce sera à la commune de débiter les siens. Le Cabinet Striblen (paysagiste d'Orléans) en collaboration avec la société Inca a été retenu comme maître d'œuvre de la commune. Ils déposeront prochainement leur avant-projet détaillé. La fin des travaux est arrêtée impérativement à fin juin car la commune prend en charge, jusqu'à la fin de l'année scolaire, les frais de relogement d'un riverain dont les travaux auraient impacté la santé.

Agglopolys informera les riverains de l'avancée des travaux et des coupures qui auront lieu.

#### **6) AGGLOPOLYS : convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme par le service instructeur du Droit des Sols d'Agglopolys**

Les autorisations d'urbanisme qui créent de la surface de plancher sont instruites par le service Droit du Sol d'Agglopolys depuis déjà plusieurs années.

Cette convention est arrivée à son terme au 31 décembre 2021. Il convient donc de la renouveler.

En 2018 ce service a instruit 31 dossiers pour la commune, en 2019 il en a instruit 37 et en 2020 c'était 22 dossiers. Cela représente un coût non négligeable. Seule l'instruction est déléguée. La décision finale revient toujours au maire ou au 1<sup>er</sup> adjoint.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, il existe un système de dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Denis LESIEUR propose au conseil municipal de bien vouloir

- décider le renouvellement de la convention,
- de l'autoriser à signer cette convention.

✓ **Après en avoir délibéré,  
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

## **7 GIP PRO SANTE : convention de mise à disposition des locaux.**

Denis LESIEUR rappelle que le Groupement d'Intérêt Public Pro Santé a été créé par la région Centre Val de Loire afin de développer une offre de soins complémentaire à celle proposée par le secteur libéral, qui vient l'épauler et la conforter et non s'y substituer.

La convention pour la mise à disposition gracieuse de 2 cabinets au Pôle Santé ainsi qu'un secrétariat (aménagé dans l'ancienne salle de soins) est signée et vient de nous être retournée approuvée.

Le GIP envisage même éventuellement de faire venir un 3<sup>ème</sup> médecin ce qui impliquerait un avenant à cette convention avec la mise à disposition d'un cabinet pour le médecin et d'un autre pour le second secrétariat. Mais cela sera étudié le moment venu.

Le GIP prend en charge l'installation et le salaire des médecins et du secrétariat.

Le Pôle Santé n'est pas raccordable à la fibre. Seul le raccordement à la fibre pro est possible mais son coût est très important. Cette installation serait à leur frais.

D'autre part, Denis LESIEUR est en contact avec un médecin espagnol qui est intéressé pour s'installer au Pôle Santé. Une visite est prévue samedi 15 janvier.

## **8) SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS 41) : information sur la contribution incendie année 2022.**

La contribution incendie du SDIS pour 2022 s'élève à 48 993 € (+ 2,41 % par rapport à l'année précédente), soit 26,63 € par habitant.

Pour information, en 2021 la contribution s'élevait à 47 840 € (+ 2,41 %), en 2020 elle était de 47 839,72 € (stable) et en 2019 elle était de 47 413 (+ 0,9 %).

## **9) COMPTES RENDUS DE REUNIONS**

Néant. Les comptes rendus reçus en mairie sont envoyés aux membres du conseil municipal par mail.

## **10) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### a) Préparation du budget

Denis LESIEUR demande aux conseillers de réfléchir aux investissements envisageables pour 2022 et au-delà, sur les thèmes de la sécurité routière, video-surveillance, voirie, éclairage public, travaux écoles, etc. Ils pourront être présentés lors de la réunion de pré-commission des finances qui se tiendra sans public, le mardi 18 janvier à 20h15 dans la salle du conseil municipal. En fonction des projets retenus, des devis seront demandés aux entreprises.

### b) Videoprotection

La Préfecture donne son autorisation à l'utilisation du système de vidéoprotection. Celle-ci est arrivée à échéance (elle avait été signée en 2017 pour 5 ans) et doit donc être renouvelée. Claude RAPICAULT doit rencontrer une cellule spécialisée de la Gendarmerie afin de définir les emplacements les plus appropriés pour l'installation de nouvelles caméras.

### c) Ecoles

Deux enseignants de l'école élémentaire seront en grève jeudi 13 janvier. Un service d'accueil minimum a été mis en place par Audrey SAUSSAYE et Marion KAMIN du Service Enfance Jeunesse et Fanny DUCHET.

10 capteurs CO2 vont être installés dans les classes pour mesurer le renouvellement de l'air. L'Education Nationale va participer financièrement.

d) Cérémonie des vœux

Cette cérémonie n'aura pas lieu cette année.

e) Repas élu /personnel et pot de départ à la retraite de Frédéric TUAL

Cet évènement est reporté.

f) Opération village propre

La seconde édition aura lieu jeudi prochain. Un café sera servi avant le départ dans le respect des gestes barrières.

g) Distribution des colis de Noël

Elle a eu lieu le 21 décembre pour les personnes de 75 ans et plus. Marinette DUVOUX remercie Martine VINCENT pour son aide à la préparation des colis ainsi que les bénévoles qui ont assuré la distribution à domicile (pour les personnes de plus de 85 ans et celles dans l'impossibilité de se déplacer). 122 colis (71 colis simples, 45 colis doubles, 3 mini-colis simples, 3 mini colis doubles) ont été distribués pour une valeur de 5 086,39 €. 33 dons ont été faits pour une valeur de 1 408,35 € dont 837,28 € pour le budget communal. Les autres dons sont en faveur de l'UNRPA, du Secours Populaire, de la Coopérative scolaire, de Médecins sans Frontière, du Téléthon, des Resto du Cœur et de la Croix Rouge.

Certains bénéficiaires ont regretté que le pot de l'amitié n'ait pas pu avoir lieu du fait de la crise sanitaire.

h) Analyse de l'eau

Le résultat du prélèvement qui a été réalisé le 26 novembre 2021 est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

i) Claude JAVARY : un arbre est tombé au travers du chemin qui mène au coin de pêche. C'est au propriétaire de l'enlever.

j) Simone GAVEAU demande des précisions suite à la réunion d'informations sur le PLUi organisée par Agglopolys. Pour Xavier LEBRASSEUR la réunion était plutôt décevante. Les remarques sont à formuler avant le 19 janvier. Saint-Sulpice était la commune la mieux représentée de l'agglomération. Lors du prochain conseil il faudra délibérer pour valider ou non le PLUi.

**La séance est levée à 21h30.**

<p><b>PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Mardi 22 février à 20h15.</b></p>
---